

L'Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE)

- Conditions de délivrance des produits URNE et droits de pêche associés :

• Carte « Interfédérale Personne majeure URNE » :

Cette carte ne peut être proposée que par les associations membres de l'URNE. Elles proposent l'accès à l'ensemble de leurs lots de pêche.

Les conditions d'accès aux lots de pêche doivent être identiques pour tous, tant pour les membres de l'AAPPMA gestionnaire des lots que pour les détenteurs d'une carte réciprocitaire extérieure souhaitant y pratiquer la pêche.

• Vignette réciprocitaire URNE :

Les pêcheurs titulaires d'une carte Personne majeure d'une AAPPMA réciprocitaire URNE peuvent à tout moment de l'année prétendre à l'achat d'une option « vignette URNE » complémentaire pour accéder aux lots réciprocitaires.

La vignette réciprocitaire URNE pourra être achetée directement sur le site de vente en ligne www.cartedepêche.fr en se connectant à l'aide de ses identifiants personnels.

• Droits de pêche associés aux cartes réciprocitaires URNE :

- Carte interfédérale Personne majeure URNE et vignette réciprocitaire :

Les droits de pêche sont identiques à ceux de la carte Personne majeure, auxquels s'ajoute l'accès aux lots réciprocitaires des AAPPMA membres de l'URNE, de l'EHGO et du CHI. L'accès à certains lots peut cependant nécessiter l'ajout d'un complément optionnel.

- Cartes Découverte Femme, Personne mineure, Découverte -12ans, Hebdomadaire :

Les détenteurs de cartes « Découverte Femme », « Personne mineure », « Découverte -12 ans » et « Hebdomadaire » provenant d'une AAPPMA réciprocitaire URNE pourront pêcher dans les lots réciprocitaires sans acquitter la vignette réciprocitaire. Les droits de pêche associés sont identiques à ceux définis pour chaque type de carte.

• Réciprocité entre les groupements URNE/EHGO/CHI :

Avec une carte interfédérale URNE, la pêche est possible dans les lots réciprocitaires des 91 départements de l'EHGO, du CHI ou de l'URNE, sans nécessité d'une autre vignette complémentaire.

1. Liste des parcours en réciprocité dans le 67 :

1.1. Cours d'eau du domaine public :

L'ensemble des cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie piscicole du domaine public du Bas-Rhin sont inclus dans la réciprocité.

1.1.1. Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine public fluvial :

- LE CONTRE CANAL DE DRAINAGE de Marckolsheim jusqu'à Strasbourg confluence avec la darse n°4.
- LA ZORN de l'entrée dans le département 67 jusqu'à l'aval de l'écluse du Canal de la Marne au Rhin

1.1.2. Cours d'eau de 2ème catégorie du domaine public fluvial :

- LE RHIN
- LES TRONÇONS DE DERIVATION, DENOMMÉS GRAND CANAL D'ALSACE
- LE CONTRE CANAL DE DRAINAGE
- LE PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM
- LE KOENIGSGIESSEN, SUR L'ILE DE MARCKOLSHEIM
- LE SCHAFTHEU, SUR L'ILE DE RHINAU
- LE SCHOLLENGIESSEN, SUR L'ILE DE GERSTHEIM
- LE BAUERNGRUNDWASSER, SUR L'ILE DU ROHRSCHOLLEN
- L'ILL
- LES ANNEXES DE L'ILL
- LE CANAL DE RACCORDEMENT DE FRIESENHEIM
- LE CANAL DU RHONE AU RHIN
- LE CANAL DU RHONE AU RHIN DECLASSE
- LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN
- LE CANAL DES HOUILLERES
- LA SARRE
- LE RHIN TORTU
- LE SCHWARTZWASSER

1.2. Cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie du domaine privé :

Les cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie piscicole du domaine privé inclus dans la réciprocité URNE sont les cours d'eau gérés par les AAPPMA membres de la réciprocité.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter les associations concernées, ou consulter les informations de [la carte interactive des lots de pêche](#) sur le site internet de la fédération 67 (www.peche67.fr), ou encore les informations diffusées sur www.cartedepeche.fr pour chaque association.

Coordonnées des 17 fédérations adhérentes à l'URNE

Pour se renseigner auprès de chaque Fédération, pour connaître la liste précise des parcours mis en réciprocité.

02 Aisne

📞 03 23 23 13 16 www.federationpeche.fr/02

08 Ardennes

📞 03 24 56 41 32 <https://www.peche08.fr/>

10 Aube

📞 03 25 73 35 82 www.federationpeche.fr/10

25 Doubs

📞 03 81 41 19 09 www.federation-peche-doubs.org

51 Marne

📞 03 26 70 50 52 www.peche51.fr

52 Haute-Marne

📞 03 25 32 51 10 <http://peche52.fr/>

54 Meurthe-et-Moselle

📞 03 83 56 27 44 www.peche-54.fr

55 Meuse

📞 03 29 86 15 70 <http://www.peche55.fr/>

57 Moselle

📞 03 87 62 50 08 <http://federationpeche57.fr/>

59 Nord

📞 03 20 54 52 51 www.peche59.com

60 Oise

📞 03 44 40 46 41 www.federationpeche.fr/60

62 Pas de Calais

📞 03 21 01 18 21 www.peche62.fr

68 Haut-Rhin

📞 03 89 60 64 74 <https://www.peche68.fr/>

80 Somme

📞 03 22 70 28 10 www.federationpeche.fr/80

88 Vosges

📞 03 29 31 18 89 www.peche88.fr

Fédération Nationale de la Pêche en France
<http://www.federationpeche.fr>

URNE
03 25 32 51 10

EHGO
Entente Halieutique Grand Ouest
<http://www.ehgo.fr>

CHI
Club Halieutique Interdépartemental
<http://www.club-halieutique.com>